



وكالة التنمية الفلاحية

AGENCE POUR LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

N° 839 ADA/DAF/DRHL/SRH

Rabat le : 07 SEP. 2019

DECISION LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

- (/u le dahir n°1-09-16 du 22 Safar 1430 (18 Février 2009) portant promulgation de la loi n°42.08 relative à la création de l'Agence pour le Développement Agricole (A.D.A) ;
- (/u le statut du personnel de l'Agence pour le Développement Agricole ;
- (/u le décret n°02.17.729 du 20 Safar 1439 (09 Novembre 2017) portant nomination de Monsieur **El Mahdi ARRIFI** aux fonctions du Directeur Général de l'Agence pour le Développement Agricole ;
- (/u le décret n°2.11.681 du 25/11/2011 (28 di Al Hijja 1432) fixant la procédure de nomination aux fonctions de Chef de Division et Chef de Service dans les administrations publiques.
- (/u la circulaire du Chef de gouvernement n°7/2013 en date du 29/04/2013 fixant la procédure de nomination aux fonctions de responsabilité dans les Etablissements Publics ;
- (/u l'arrêté fixant l'organisation des services de l'Agence pour le Développement Agricole ;
- (/u les nécessités de service.

DECIDE

Article 1 : D'ouvrir la candidature au poste de Chef de La Division de la Gestion des Projets de la Zone Centre et Sud relevant de la Direction de la Gestion des Projets au sein de l'Agence pour le Développement Agricole.

Article 2 : Le poste est ouvert aux candidats ayant exercé dans une Administration Publique ou Etablissement Public ou Entreprise Privée et ayant :

- un niveau d'enseignement supérieur d'au moins Ingénieur ou équivalent, et ayant des compétences répondant aux exigences requises du poste à pourvoir ;
- une expérience professionnelle requise dans le secteur public ou privé d'au moins 8 ans ;
- occupé au moins le poste de Chef de Service ou équivalent ;
- une expérience dans les domaines de la gestion et suivi-évaluation des Projets ;
- une bonne connaissance du Plan Maroc Vert.

Article 3 : Les attributions du poste de responsabilité susmentionné sont définies dans la fiche de poste ci-jointe.

Article 4 : Les candidats intéressés doivent présenter un dossier comprenant les pièces suivantes :

- Demande manuscrite signée par le candidat ;
- Curriculum Vitae ;
- Tout document justifiant que le candidat dispose des capacités et des conditions requises pour occuper le poste à pourvoir ;
- Un projet institutionnel présentant la vision du candidat pour le poste à pourvoir.

Article 5 : Le dossier de candidature doit être déposé en cinq (5) copies au Secrétariat du Directeur Général de l'Agence pour le Développement Agricole ou envoyé à l'adresse suivante : Espace les Patios, Angle Avenue Annakhil et Avenue Ben Barka, Bâtiment 2 et 3, Hay Riad- Rabat, au plus tard le **03 Octobre 2019**.

Article 6 : La présente décision sera publiée sur les portails de l'ADA (www.ada.gov.ma) et de l'Emploi Public (www.emploi-public.ma).

Article 7 : La date d'entretien sera notifiée par courrier électronique aux candidats présélectionnés et les résultats seront publiés sur le portail de l'Emploi Public et celui de l'ADA.

Le Directeur Général
de l'Agence pour le Développement Agricole

Signé : El Mahdi ARRIFI

www.ada.gov.ma



وكالة التنمية الفلاحية

AGENCE POUR LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

**FICHE DE POSTE DE CHEF DE LA DIVISION DE LA GESTION DES PROJETS
DE LA ZONE CENTRE ET SUD A L'AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE**

Description du Poste	
Intitulé du poste	Chef de la Division de la Gestion des Projets de la Zone Centre et Sud
Missions du poste	Assure sous l'autorité du Directeur de la Gestion des Projets les missions suivantes: <ul style="list-style-type: none"> - le pilotage et la supervision des activités des différentes entités relevant de la Division de la Gestion des Projets de la Zone Centre et Sud ; - la coordination entre les différents services qui lui sont rattachées et leur appui dans la réalisation de leurs missions; et - le pilotage, encadrement et gestion interne de son équipe.
Activités du poste	<p>Avec la collaboration des chefs de Service qu'il supervise, le Chef de Division aura à assurer les missions relatives:</p> <p>1- <u>Supervision du cadrage budgétaire des projets Pilier II au niveau de la Zone Centre et Sud:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • S'assurer des prérequis pour l'installation des projets avec la Direction de l'Ingénierie des Projets ; • Vérifier les propositions budgétaires faites par les Directions Régionales de l'Agriculture (DRA) ; • Valider le besoin en financement des projets et le transmettre à la Direction Financière pour budgétisation ; • S'assurer de la priorisation des projets à budgétiser ; • Veiller à la validation de la morasse budgétaire relative aux projets consolidés avec les DRA ; • Vérifier la notification de la délégation des crédits ; • Coordonner avec la Direction financière du Ministère de l'Agriculture les opérations de la mise en place des crédits pour les projets Pilier II. <p>2- <u>Supervision du suivi des projets Pilier II au niveau de la Zone Centre et Sud:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à l'élaboration des rapports mensuels et des tableaux de bord sur l'état d'avancement des projets Pilier II ; • Superviser le suivi de la validation des CPS lancés par les DRA ; • Superviser le suivi des notes d'analyse signalétiques périodiques concernant l'état d'avancement des réalisations physiques et financières des projets ; • Superviser le suivi du programme d'action pour chaque région en matière de mise en œuvre des projets Pilier II ; • Superviser le suivi des visites des chefs de projets sur le terrain pour constater les réalisations physiques ; • Superviser les missions de suivi avec les services des DRA pour recueillir les éléments d'informations concernant les réalisations financières et physiques des projets ; • S'assurer du respect des projets achevés à travers le rapport d'achèvement réalisé par les DRA ; • Superviser le suivi de l'actualisation des données par rapport au suivi des projets sur le système d'information ; • S'assurer de la pérennisation des investissements réalisés dans le cadre des projets Pilier II ; • Superviser le suivi de la cartographie des projets pilier II. <p>3- <u>Supervision du suivi des projets Partenariats Publics-Privé au niveau de la Zone Centre et Sud:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Participer au sein de la commission régionale de partenariat pour la remise du terrain aux partenaires ; • Participer au sein de la commission régionale de partenariat pour le suivi et

	<p>le constat des investissements ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participer au sein de la commission régionale de partenariat pour l'évaluation du projet pour la restitution de la caution ; • Superviser le suivi des réclamations. <p>4- <u>Supervision des projets financés par les bailleurs de fonds au niveau de la Zone Centre et Sud:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Superviser la gestion physique et financière de l'ensemble des projets. • Participer au suivi des indicateurs dans le cadre des projets financés par les bailleurs de fonds ; • Valider les reporting relatifs aux projets financés par les bailleurs de fonds. • Participer à l'accompagnement des bailleurs de fonds dans les missions de supervision ; • Vérifier l'exécution des Aide-mémoire suite aux missions des bailleurs de fonds. • Suivre les missions d'audit de l'IGF des projets financés par les bailleurs de fonds ; • Participer aux réunions avec les représentants des bailleurs de fonds et les autres interlocuteurs concernés pour l'état d'avancement des projets. • Veiller au respect des dispositions des conventions de bailleurs de fonds (la passation de marché, le reporting...); • Participer aux réunions, ateliers relatifs aux actualités nationales et internationales. <p>5- <u>Supervision de l'évaluation annuelle des projets Pilier I et Pilier II au niveau de la Zone Centre et Sud:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à l'élaboration des questionnaires ; • Veiller à l'élaboration de l'échantillonnage ; • Veiller à l'élaboration de planning de sortie sur le terrain ; • Veiller à l'élaboration du rapport d'évaluation ; • Veiller au suivi des remarques et des recommandations suite aux résultats de l'évaluation ; • Proposer des actions d'amélioration. <p>6- <u>Supervision de l'évaluation des projets Partenariat Public-Privé au niveau de la Zone Centre et Sud:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Superviser le suivi de l'élaboration du CPS pour choisir le prestataire ; • Veiller à l'élaboration des questionnaires avec le prestataire ; • Veiller à la mise en œuvre du planning de sortie sur le terrain ; • Contrôler le rapport d'évaluation élaboré par le prestataire ; • Veiller à l'évaluation des projets de partenariat réalisée par la DGP.
<p>Aptitudes requises</p>	<p>1- Mobilisation des collaborateurs 2- Sens de l'organisation 3- Sens de la communication 4- Rigueur</p>

